Brève description du groupe de travail L2: normes concernant le niveau 2

L'objectif principal de ce groupe de travail était de déterminer les points communs pertinents pour l'industrie concernant l'accès aux services de niveau 2 (layer 2), lorsque ceux-ci sont proposés par d'autres fournisseurs de réseaux FTTH, ainsi que de trouver des solutions consensuelles nécessaires à une certaine uniformisation du déploiement FTTH. Dans cette optique, le groupe de travail a choisi des standards basés sur des normes existantes et a recommandé d'utiliser une plateforme commune pour exécuter les processus de commande.

1. Pourquoi ?

- Pour pouvoir offrir leurs services à l'ensemble de la population, les fournisseurs de services qui ne disposent pas d'une infrastructure de réseau couvrant tout le territoire dépendent des produits de gros d'autres fournisseurs possédant des réseaux d'accès aux clients finaux.
- La construction de réseaux de fibres optiques urbains permet de développer des réseaux de transport selon le principe du libre accès (*Open Access*) pour le niveau 2. Le risque est grand que, suivant l'emplacement et la zone desservie, des réseaux aux caractéristiques différentes apparaissent, qui empêchent la libre diffusion des services.
- Les fournisseurs de services doivent définir et harmoniser leurs services avec les normes existantes, en fonction de la zone de desserte. Ce processus d'adaptation créé des obstacles techniques et détériore la qualité.
- L'uniformisation et l'automatisation des processus entre les fournisseurs de services et les exploitants de réseaux rendent plus efficaces la mise à disposition de raccordements utilisés par les clients finaux.

2. Normes pour le niveau 2

Les standards sélectionnés pour le transfert de données au niveau 2 proviennent des standards Ethernet, appliqués aussi bien aux interfaces réseau-réseau qu'aux interfaces utilisateur-réseau. Trois types de services de transfert définis par le Metro Ethernet Forum sont envisagés:

- *E-Lan*, destiné à relier des entreprises via des réseaux locaux (LAN) privés virtuels
- *E-Line*, destiné à relier des entreprises via des lignes privées virtuelles
- *E-Tree*, destiné aux fournisseurs de services alternatifs qui proposent notamment aux particuliers un accès internet et des services de télévision, de vidéo et de téléphonie via des réseaux arborescents virtuels.

Les fournisseurs de services disposent d'une grande flexibilité, proche de celle des accès physiques, grâce à la variabilité des paramètres relatifs à la largeur de bande, au multiplexage, aux priorités, etc.

3. Plateforme pour les processus de commande

Afin que les clients de différents fournisseurs de services et de réseaux puissent passer des commandes de manière efficace, le groupe de travail a recommandé d'élaborer et de mettre à disposition une plateforme d'annonce. Le groupe de travail L2B a ensuite mis en place une procédure et établi une première spécification.